



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01063

Numéro SIREN : 479 391 039

Nom ou dénomination : FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/017594

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/017594**
n° de gestion : **2007B01063**
n° SIREN : **479 391 039 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 24/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS - Société par actions simplifiée
5 rue de la Balance 31300 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2040649

17599

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants) Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 5 rue de la Balance 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 4 7 9 3 9 1 0 3 9 0 0 0 1 9 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, N d'ouverture	
				3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	35 529	66 458
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 989	9 156
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 410 795	8 820 542
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		2 695 586
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		32 628
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 478 313	11 624 369
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		648 329
	Autres créances (3)	BZ	CA		89 547
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		4 595
	Disponibilités	CF	CG		4 904 362
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		17 275
	TOTAL (III)	CJ	CK		5 664 108
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 478 313	17 288 477

Renvois : (1) Dont droit au bail : (3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		F.A.E (Financière Abitbol et enfants)		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 936 860.....)	DA	2 936 860		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	293 686		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 017 883		
	Report à nouveau	DH	1 393 704		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	620 531		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	23 652		
	TOTAL (II)		DL	8 286 316	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 757 769		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 103 346		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 482		
	Dettes fiscales et sociales	DY	161 605		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	751 263		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	205 696		
TOTAL (IV)		EC	9 002 161		
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17 288 477		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 452 246		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue	FD		FE	FF			
			biens *					
	services *	FG	1 488 541	FH	FI	1 488 541		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 488 541	FK	FL	1 488 541		
	Production stockée *			FM				
	Production immobilisée *			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	5 110			
	Autres produits (1) (11)			FQ	11			
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 493 662		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	303 154	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	17 967	
	Salaires et traitements *					FY	150 542	
	Charges sociales (10)					FZ	64 129	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	9 753	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	126	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	545 671	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	947 991		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	129 558	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 422	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	157 980		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	168 866	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	168 866	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 886)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	937 105		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		F.A.E (Financière Abitbol et enfants)		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 352		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 352		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	97		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	2 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 097		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 255		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	317 830		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 654 994		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 034 464		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	620 531		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	318 799	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	14 340	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	1 650	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 110	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	118	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
		obligatoires		A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES		97				
OPERATION DE GESTION				3 352		
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE		2 000				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise F.A.E (Financière Abitbol et enfants)										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	101 987	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	15 113	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	13 473	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 792	LC		LD	1 767	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	141 365	LO		LP	1 767	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	13 065 931	8V		8W	780 870
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	32 652	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	13 098 583	LR		LS	780 870		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	13 239 948	ØH		ØJ	782 636		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	101 987	MC	101 987	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	15 113	MO	15 113
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	13 473	MR	13 473
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	12 559	MU	12 559
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	143 132	NI	143 132	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX	919 878	ØY	12 926 922	ØZ	10 231 337
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	24	2F	32 628	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	919 902	NK	12 959 550	2H	10 231 337		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	919 902	ØL	13 102 682	ØM	10 374 468		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise F.A.E (Financière Abitbol et enfants)Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	31 449	PN	4 079	PO		PQ	35 529
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	8 900	QE	1 918	QF		QG	10 818
	Matériel de transport	QH	8 054	QI	2 695	QJ		QK	10 748
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 361	QM	1 062	QN		QO	10 423
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	57 764	QV	9 753	QW		QX	67 518
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	57 764	ØP	9 753	ØQ		ØR	67 518

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL	2 000		NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	2 000	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	2 000	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	2 000

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>F.A.E (Financière Abitbol et enfants)</u>		Néant ☐ *					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	21 652	TM	2 000	TN	23 652
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	21 652	TS	2 000	TT	23 652
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	1 410 795	9V	9W	9X	1 410 795
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	1 410 795	TY	TZ	UA	1 410 795
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 432 447	UB	2 000	UC	1 434 447
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	UK			
	UG	UH	UK				
	UJ	2 000	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		2 695 586	UM	2 695 586	
	Prêts (1) (2)	UP			UR		
	Autres immobilisations financières	UT	32 628		UV	32 628	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	648 329	648 329			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	341	341			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	196	196			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	83 176	83 176		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 262	3 262		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 572	2 572			
	Charges constatées d'avance	VS	17 275	17 275			
	TOTAUX		VT	3 483 364	755 151	2 728 214	
	RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 757 769	320 739	990 747	1 446 284	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	91 358	(0)	91 358		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 482	22 482			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 444	3 444			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 432	23 432			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	124 735	124 735			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 994	9 994			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	5 011 988	5 011 988			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	751 263	751 263			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	205 696	184 169	21 527		
TOTAUX		VY	9 002 161	6 452 246	1 103 632	1 446 284	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	310 733	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	11 019		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 997		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	97		
	Amendes et pénalités		WJ	97	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17	317 830
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	86 821	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
				- imposées au taux de 0 %					
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
				- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 650		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	1 043 944	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values Imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	3 352		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	LS		
		Pôle de compétitivité - Inus CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	2 826		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	977 426		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	977 426		XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2017

Extension

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>F.A.E (Financière Abitbol et enfants)</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 840	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO	
	ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>F.A.E (Financière Abithol et enfants)</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	810 605	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 083 099			ZD	1 500 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
			ZF								
	TOTAL I	ØF	2 893 704			ZG	1 393 704				
						ZH	2 893 704				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pns en crédit-bail)				J7	59 540	YQ	30 565			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pns en location pour une durée > 6 mois)				J8	71 590	XQ	119 089			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	55 264			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	128 801			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	303 154			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 614			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	15 353			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	17 967			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	267 909			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	41 811			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	149 207			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) : ;						YP	3			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,03 %			
	– Numéro de centre de gestion agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA						
	Plus-values à 15 %				JK						
	Plus-values à 19 %				JM						
	Groupe : résultat d'ensemble				JD						
	Plus-values à 15 %				JN						
	Plus-values à 19 %				JP						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH							
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
		(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
	CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : F.A.E (Financière Abitbol et enfants) Néant ☒ *Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>series-0</i> du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>F.A.E (Financière Abitbol et enfants)</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois		1 2																		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIFIN et la dénomination de la société tête de groupe : SIREN : Dénomination :																						
I - Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises	OA																					
Production vendue - Biens	OB																					
Production vendue - Services	OC	1 488 541																				
Production stockée	OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF																					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	11																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 230																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 1	OM	1 490 782																				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON																					
Variation de stocks (marchandises)	OO																					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	213 738																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 091																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	126																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
TOTAL 2	OJ	214 955																				
III - Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 275 827																			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	1 275 827																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 490 771																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation	HR			/			/								/							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 47939103900019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

ADRESSE (voie) 5 rue de la Balance

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	93676
---	----	---	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ABITBOL Prénom(s) RAPHAEL
 Nom marital % de détention 99,96 Nb de parts ou actions 293581
 Naissance: Date 26/06/1959 N° Département 99 Commune FES (MAROC) Pays
 Adresse : N° 18 Voie IMP DU COIN FERME
 Code Postal 31300 Commune TOULOUSE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

4 7 9 3 9 1 0 3 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

ADRESSE (voie)

5 rue de la Balance

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

Forme juridique	EURL	Dénomination	FAE TRANSACTION	N° SIREN (si société établie en France)	499709608	% de détention	60,53
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5I FAB	N° SIREN (si société établie en France)	528977515	% de détention	80,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	AB 5 INVESTISSEMENT	N° SIREN (si société établie en France)	498125392	% de détention	80,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5I IMMOFA	N° SIREN (si société établie en France)	501507917	% de détention	50,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	2I-MA	N° SIREN (si société établie en France)	423157593	% de détention	50,00
Adresse :	N° 106	Voie	BOULEVARD NICOLAS CUGNOT	Code Postal	72100	Commune	LE MANS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	JESSICA ET LAURENT	N° SIREN (si société établie en France)	477941025	% de détention	50,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	JESSICA ET JOYCE	N° SIREN (si société établie en France)	437657745	% de détention	49,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	3IMD	N° SIREN (si société établie en France)	440183978	% de détention	49,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE	Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
						Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

Forme juridique	SCI	Dénomination	BRIVIR
N° SIREN (si société établie en France)	451420400	% de détention	49,00
Adresse :	N° 18	Voie	IMPASSE DU COIN FERME
Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	VENDOME
N° SIREN (si société établie en France)	492666862	% de détention	40,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE
Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5 LANCRY
N° SIREN (si société établie en France)	495364333	% de détention	30,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE
Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SASU	Dénomination	ZAPA DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France)	498615228	% de détention	43,75
Adresse :	N° 54	Voie	RUE DE LANCRY
Code Postal	75010	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5I BOULBONNE
N° SIREN (si société établie en France)	802173799	% de détention	37,50
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DE LA BALANCE
Code Postal	31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	JSR
N° SIREN (si société établie en France)	449572999	% de détention	10,00
Adresse :	N° 6	Voie	AVENUE D'EYLAU
Code Postal	75116	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
F.A.E (Financière Abitbol et enfants) 5 rue de la Balance 31000 TOULOUSE	
SIRET 4 7 9 3 9 1 0 3 9 0 0 0 1 9	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	05.61.42.69.69

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Gestion de participations
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% 939 306
2 Plus-values	Bénéfice imposable à 15% 38 120 Déficit
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes
Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
COMPAGNIE FIDUCIAIRE 12 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE	
Tél: 05.61.34.36.37	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 28042017
	Lieu: TOULOUSE
	Qualité et nom du signataire: Raphaël ABITBOL
	Signature: Gérant
Tél:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

[illegible]

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
----------	---

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
F.A.E (Financière Abitbol et enfants) 479391039			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	2 826		
MEC	990		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			1 650
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			47 098
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2017)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)
 5 rue de la Balance 31000 TOULOUSE

47939103900019

6420Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	977 426
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

939 306

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Code APE

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)
47939103900019
6420Z

Adresse du siège social si différente

[illegible]

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 24 des statuts.

I SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La SAS FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS est une société Holding dont l'objet social est l'acquisition, l'animation et la gestion des participations et droits sociaux dans toutes entreprises et sociétés.

L'exercice clos au 31 décembre 2016 dégage un bénéfice de 620 531 euros pour un chiffre d'affaire de 1 488 541 euros.

La SAS FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS détient des participations dans des sociétés lui donnant droit au contrôle exclusif de certaines d'entre elles.

II EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner que, entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, aucun élément nouveau n'est intervenu et l'activité de l'entreprise se poursuit normalement.

RA

III ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IV EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société poursuivra sa politique de gestion de ses participations et sa politique d'investissement selon les mêmes règles et principes et conformément à la stratégie de Groupe mise en place avec sa filiale 2IMA.

V FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Au cours de l'exercice, la Société a porté à 50% sa participation dans ZAPA DEVELOPPEMENT et à 10% celle dans la société JSR IZAC.

Aucune autre modification dans les pourcentages de détention n'est intervenue sur l'exercice.

VI SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- **SAS 2IMA et ses filiales**
 - **SCI 2I ABBEVILLE**
 - **SC DMG et sa filiale :**
 - **SARL EURO-COLLANT**
 - **SARL DAVID et LAURENT et sa filiale**
 - **SARL ARTIBIJ**
 - **SCI LAURENT ET SARAH et ses filiales :**
 - **SCI 5I VILLENEUVE**
 - **SCI FANNY**
 - **SCI ALEXANDRE et LAURENT**
 - **SC 5I BEZIERS II**
 - **SARL 5 ESKY**

HA

- SCI PERPIGNAN ALSACE
- SCI ST JACQUES 72
- SCI 5I NICE BIAR
- SARL 5IMAB
- SCI 5I BABETH
- SCI 5I GABBY
- SARL 2IMAHB
- SCI CHV 02
- EURL FAE GESTION
- SCI JESSICA ET LAURENT
- SCI JESSICA et JOYCE
- SCI BRIVIR
- SC AB5 INVESTISSEMENT
- SCI 5I IMMOFA
- SCI 5I FAB
- EURL FAE TRANSACTIONS

Aucune de ces Sociétés ne détient une part du capital de FAE.

VII EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 488 541 euros, contre 1 669 471 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 493 662 euros contre 1 674 408 euros au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 545 671 euros, contre 515 089 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 947 991 euros, contre 1 159 319 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 150 542 euros ;

Le montant des charges sociales s'élève à 64 129 euros ;

L'effectif salarié moyen est de 3 personnes ;

Compte tenu d'un résultat financier de (10 886) euros dont 129 558 euros de dividendes reçus, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'établit à 937 105 euros.



Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1 255 euros et d'un IS de 317 850 € contre 397 595 € en 2015, le résultat de l'exercice après impôt se solde par un bénéfice de 620 531 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la société s'élève à 17 288 477 euros, contre 16 328 837 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 5.87 %.

VIII DELAIS DE REGLEMENT DES FOURNISSEURS

Dans le cadre des nouvelles dispositions fixées par l'article 24 II de la LME, nous vous informons que la société procède au règlement des factures fournisseurs dans un délai de 30 jours calendaires.

Au 31 décembre 2016, le poste fournisseurs à régler s'élève à 22 482 euros, dont :

- 14 715 € de dettes fournisseurs réglées en totalité dans les 30 jours qui ont suivi la date d'arrêt du bilan
- 7 767 € de Fournisseurs factures non parvenues.

Au 31 décembre 2015, le poste fournisseurs à régler s'élève à 41 951 euros, dont :

- 30 676 € de dettes fournisseurs réglées en totalité dans les 30 jours qui ont suivi la date d'arrêt du bilan
- 11 275 € de Fournisseurs factures non parvenues

IX PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

X AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 620 531 euros de la manière à hauteur de 500 000 € au compte Autres Réserves et le solde, soit 120 531 € au compte Report à Nouveau.

Compte tenu de cette affectation, le solde du compte report à nouveau s'établit à 1 514 235 € euros et les capitaux propres de la société seraient de 8 286 316 € euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :



Sommes distribuées après le 1^o janvier 2005, éligibles ou non à l'abattement :

- Exercice 2015 Néant
- Exercice 2014 Néant
- Exercice 2013 Néant

XI DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

XII CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

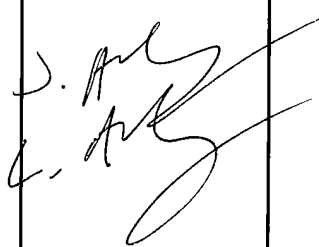
LE PRESIDENT,
Mr. Raphaël ABITBOL



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ODINAIRE**DU 20 JUIN 2017**

Nom, prénoms, domicile des associés, présents, représentés ou ayant voté par correspondance	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, prénoms des mandataires	Signature
1. Associés présents : Mr ABITBOL Raphaël Dont actions en Usufruit Mme ABITBOL Mercedes	293 591 143 900 95	293 591 95		
2. Associés nus propriétaires Mlle Jessica ABITBOL Mr. Laurent ABITBOL	71 950 71 950			
Total	293 686	293 686		
Nombre de titres ayant le droit de vote ... Nombre de voix ...	293 686	293 686		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence

Conformément aux statuts de la Société, les associés nus propriétaires ne participent pas au vote de la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice, qui reste de la seule compétence des associés usufruitiers.

Le Président,
Mr Raphaël ABITBOL



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 000 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 20 juin

A 12 heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres le 02 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr François CAYRON, du cabinet GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Mr ABITBOL Raphaël préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 293 686 actions, sur les 293 686 actions émises par la Société.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposés par le président de l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes de projets de résolutions proposés, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social 7 jours avant la date de l'assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur la gestion de la Société
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du Président pour l'année 2017
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant 620 531 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|---|---------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 620 531 euros |
|---|---------------|

AFFECTATION

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Autres Réserves | 500 000 euros |
| - Compte Report à nouveau: | 120 531 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 8 286 316 euros.



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^o janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2015 : Néant
 - o Exercice 2014 : Néant
 - o Exercice 2013 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et avalise le fait que Monsieur ABITBOL a perçu au titre de l'exercice écoulé, une rémunération brute d'un montant de 62 231.88 euros pour la période du 1^o janvier 2016 au 31 décembre 2016, au titre de ses fonctions de Président dont des avantages en nature pour un montant de 2 232 euros.

Monsieur ABITBOL a eu droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose que la rémunération brute de Monsieur ABITBOL pour l'exercice courant du 01 janvier au 31 décembre 2017, soit fixée à un montant maximum de 75 000 euros, au titre de ses fonctions de Président.

Monsieur ABITBOL aura droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

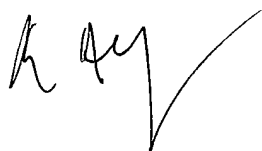
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

(M. ABITBOL Raphael)

Les actionnaires

M ABITBOL Raphaël



Mlle Jessica ABITBOL



Mme ABITBOL Mercedes



M Laurent ABITBOL



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2017

./.....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant 620 531 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 620 531 euros

AFFECTATION

- Autres Réserves 500 000 euros
- Compte Report à nouveau: 120 531 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 8 286 316 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2015 : Néant
 - o Exercice 2014 : Néant
 - o Exercice 2013 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

./.....

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 juin 2016

M. Raphaël ABITBOL
Président





Grant Thornton

L'instinct de la croissance

GREFFE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2 936 860 €

5 Rue de la Balance

31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2016

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile-de-France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS NANTERRE B 632 013 843

10 Avenue d'Hermès

Z.A. de Montredon

31240 L'UNION

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 8 820 541,60 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 4. « Mode et méthode d'évaluation – Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société FAE, décrite dans cette note. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde la valeur d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

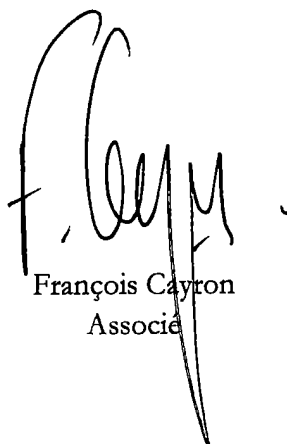
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse, le 9 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



François Cayron
Associé



BILAN ACTIF

	31/12/2016 (12 mois)			Présenté en Euros 31/12/2015 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions	101 987	35 529	66 458	70 538
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	41 145	31 989	9 156	13 063
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	10 231 337	1 410 795	8 820 542	8 070 631
Créances rattachées à des participations	2 695 586		2 695 586	3 584 505
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 628		32 628	32 652
ACTIF IMMOBILISE	13 102 682	1 478 313	11 624 369	11 771 389
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	648 329		648 329	691 148
Fournisseurs débiteurs	72		72	1 779
Personnel	341		341	514
Organismes sociaux	196		196	151
Etat, impôts sur les bénéfices	83 176		83 176	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 262		3 262	7 005
Autres	2 500		2 500	2 692
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	4 595		4 595	3 932
Disponibilités	4 904 362		4 904 362	3 830 570
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 275		17 275	19 657
ACTIF CIRCULANT	5 664 108		5 664 108	4 557 448
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 766 790	1 478 313	17 288 477	16 328 837



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 936 860	2 936 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	293 686	293 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 017 883	1 517 883
Report à nouveau	1 393 704	810 605
RESULTAT DE L'EXERCICE	620 531	2 083 099
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	23 652	21 652
CAPITAUX PROPRES	8 286 316	7 663 785
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 757 769	3 068 564
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	91 358	1 225 357
Associés	5 011 988	3 778 166
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 482	41 951
Personnel	3 444	5 913
Organismes sociaux	23 432	28 281
Etat, impôts sur les bénéfices		26 290
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	124 735	132 659
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 994	9 415
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	751 263	1 328
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	205 696	347 127
DETTES	9 002 161	8 665 051
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 288 477	16 328 837



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 488 541		1 488 541	1 669 471
Chiffres d'affaires Nets	1 488 541		1 488 541	1 669 471
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 110	4 928
Autres produits			11	9
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 493 662	1 674 408
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			303 154	288 834
Impôts, taxes et versements assimilés			17 967	21 609
Salaires et traitements			150 542	133 375
Charges sociales			64 129	59 724
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 753	11 371
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			126	176
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			545 671	515 089
RESULTAT EXPLOITATION			947 991	1 159 319
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			129 558	98 527
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			28 422	5 090
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				1
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			157 980	103 618
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			168 866	102 565
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			168 866	102 565
RESULTAT FINANCIER			-10 886	1 054
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			937 105	1 160 372



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 352	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 096 276
Reprises sur provisions et transferts de charges		300 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 352	1 396 276
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97	706
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		72 443
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 000	2 806
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 097	75 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 255	1 320 321
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	317 830	397 595
TOTAL DES PRODUITS	1 654 994	3 174 302
TOTAL DES CHARGES	1 034 464	1 091 204
RESULTAT NET	620 531	2 083 099
Dont Crédit-bail mobilier	14 340	
Dont Crédit-bail immobilier		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Opération d'achats de titres ZAPA auprès des associés sortants. FAE détiendra 50% de ZAPA après annulation des titres des associés sortants non cédés.
- Réduction du capital de la société JSR, la participation de FAE atteint 10%.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 2 826€.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de prospection de nouveaux marchés

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Bâtiments commerciaux	25 ans	de 20 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans	de 10 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans	de 3 à 10 ans
Mobilier	4 à 5 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.



➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Il convient de souligner que les frais d'acquisition des titres de participation ont été incorporés au coût d'acquisition des titres en appliquant un amortissement dérogatoire sur 5 ans tel que le préconisent les nouvelles réglementations en vigueur.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

Afin d'apprécier les éventuelles provisions pour dépréciation des titres immobilisés à la date d'arrêté des comptes, il a été tenu compte de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants ont été pris en considération pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 13 102 682 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	141 365	1 767		143 132
Immobilisations financières	13 098 583	780 870	919 902	12 959 550
TOTAL	13 239 948	782 636	919 902	13 102 682

Amortissements et dépréciations d'actif = 1 478 313 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	57 764	9 753		67 518
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 410 795			1 410 795
TOTAL	1 468 559	9 753		1 478 313

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immeuble beziers 4 voie domitienne	101 987	35 529	66 458	25 ans
Instal./agenc.divers	15 113	10 818	4 295	10 ans
Materiel de transport	13 473	10 748	2 725	5 ans
Mat.bureau &informatique	7 442	5 307	2 136	de 3 à 4 ans
Mobilier	5 116	5 116	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	143 132	67 518	75 614	

Etat des créances = 3 483 364 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 728 214		2 728 214
Actif circulant & charges d'avance	755 151	755 151	
TOTAL	3 483 364	755 151	2 728 214



Produits à recevoir par postes du bilan = 50 108 €

Produits à recevoir		Montant
	Immobilisations financières	27 435
	Clients et comptes rattachés	18 078
	Autres créances	
	Disponibilités	4 595
TOTAL		50 108

Charges constatées d'avance = 17 275 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 936 860 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	293 686	10,00	2 936 860
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	293 686	10,00	2 936 860

Variation des Capitaux Propres

VARIATION de la SITUATION NETTE	BILAN Début Exerc. 01/01/2016	VARIATIONS		BILAN Fin Exercice 31/12/2016
		Affectation Résultat N-1	Autres variations	
.Capital Social	2 936 860			2 936 860
.Réserve légale	293 686.40			293 686.40
.Autres réserves	1 517 883.34	1 500 000		3 017 883.34
.Report à nouveau	810 605.34	583 098.59		1 393 703.93
TOTAL :	5 559 035.11	2 083 098.59		7 642 133.70

Provisions = 23 652 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	21 652	2 000		23 652
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	21 652	2 000		23 652



Etat des dettes = 9 002 161 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 757 769	320 738	990 746	1 446 285
Dettes financières diverses	5 103 346		5 103 346	
Fournisseurs	22 482	22 482		
Dettes fiscales & sociales	161 605	161 605		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	751 263	751 263		
Produits constatés d'avance	205 696	184 169	21 527	
TOTAL	9 002 161	1 440 257	6 115 619	1 446 285

Charges à payer par postes du bilan = 26 297 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	630
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 767
Dettes fiscales & sociales	16 572
Autres dettes	1 328
TOTAL	26 297

Produits constatés d'avance = 205 696 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN

Postes du bilan concernant les entreprises liées

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées
Participations	8 820 542
Créances rattachées à des participations	2 695 856
Créances clients et comptes rattachés	536 897
Emprunts et dettes financières diverses	5 011 630



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 488 541 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 343 485	90,26 %
Produits des activités annexes	145 055	9,74 %
TOTAL	1 488 541	100.00 %

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	168 866	157 980
Dont entreprises liées	99 713	129 558

Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, art 2-9° demande de préciser les honoraires du commissaire aux comptes présents dans le compte de résultat.

Pour l'exercice 2016, les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges se sont élevés à : 5 640 €HT.

Détail des charges et produits exceptionnels

Libellés	Charges	Produits
Pénalités et amendes	97	
Exceptionnel sur opération de gestion		3 352
TOTAL	97	3 352



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	4 508 990
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	4 508 990

- Caution en faveur de SARL CORTEL dont l'en-cours est à hauteur de 68 990,04 euros sur prêt à la Caisse d'Epargne, jusqu'au 05/03/2018 ;
- Caution en faveur de SCI LAURENT & SARAH s'élevant à 220 000 euros sur prêt Caisse d'Epargne, jusqu'au 16/03/2025 ;
- Caution en faveur de SCI LAURENT & SARAH s'élevant à 470 000 euros sur prêt Banque Courtois, jusqu'au 28/06/2027 ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 200 000 euros sur prêt Caisse d'Epargne ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 250 000 euros sur prêt Caisse d'Epargne ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 300 000 euros sur prêt Caisse d'Epargne ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 1 000 000 euros sur prêt Banque Courtois ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 2 000 000 euros sur prêt BPI ;



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 50 108 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Int.courus/cre.soc.participation(268800)	27 435
TOTAL	27 435

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(418100)	18 078
TOTAL	18 078

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Inter.courus/obligations bons valeurs as(508800)	4 595
TOTAL	4 595

Charges constatées d'avance = 17 275 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	17 275
TOTAL	17 275

Charges à payer = 26 297 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	630
TOTAL	630

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	7 767
TOTAL	7 767



Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(428200)	3 444
Org.soc. conges a payer(438200)	1 396
Cap taxe apprentissage(438630)	961
Cap formation continue(438640)	777
Etat autres charges a payer(448600)	1 462
Cap cet - taxe professionnelle(448610)	8 532
TOTAL	16 572

Autres dettes	Montant
Clients rrr a accorder(419800)	1 328
TOTAL	1 328

Produits constatés d'avance = 205 696 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	205 696
TOTAL	205 696



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FAE TRANSACTIONS	47 500	6 226 778	60.53	2 530 442	2 530 442	0		497 812	96 479	
JESSICA & LAURENT	1 525	-98 555	95	64 571	64 571	0		80 868	14 609	
AB5 INVESTISSEMENT	1 525	-39 374	80	1 220	1 220	991 593		0	-1 043	
5I FAB	1 000	-158	80	800	800	0		0	0	
5I IMMOFA	5 000	-174 189	50	2 500	2 500	27 663		238 549	173 641	
2I MA	2 750 000	24 030 364	50	1 695 663	1 695 663	1 591 686		4 037 342	1 609 998	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
JESSICA & JOYCE	1 538	472 706	49	196 000	196 000	0		122 431	75 613	
3 IMD	1 525	100 315	49	127 400	127 400	0		69 084	42 469	19 600
BRIVIR	1 500	292 273	49	88 200	88 200	0		62 063	29 398	
5I VENDOME	1 525	215 068	40	610	610	0		82 231	54 768	
ZAPA DEVELOPPEMENT (1)	3 934 702	398 316	43.75	2 110 540	2 110 540	0		300 000	-51 319	
5 LANCERY	5 000	0	30	1 500	1 500	0	244 700(2)	601 779	232 611	39 449
5I BOULBONNE	2 000	-28 733	37.5	750	750	19 075		49 712	12 985	
JSR (3)	7 900 170	9 599 531	10	1 811 980	1 811 980	0		53 617 978	1 306 523	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

(1) – Données de la dernière clôture connue : 31/12/2015

(2) - Caution à hauteur de 50 000 euros sur un contrat de crédit auprès de la Banque Courtois
- Caution à hauteur de 194 700 euros sur un contrat de crédit auprès d'OSEO

(3) - Données de la dernière clôture connue : 31/03/2016